

il apprenait l'administration, l'histoire et l'économie politique. Orné de connaissances variées, rempli des écrivains anciens et modernes, il arrivait à la tribune avec des trésors d'éloquence amassés pendant vingt-cinq années de combats. Il avait appris à connaître les hommes au milieu des camps et des populations; il était devenu orateur, en adressant d'éloquentes paroles aux soldats qui avait eut chaque jour quelque prodige à faire pour être digne d'eux-mêmes et de leurs chefs.

C'est sous ces auspices qu'il parut à la tribune, comme député du département de l'Aisne. Quel début que son premier élan à la tribune, pour arracher les vainqueurs de l'Europe, mutilés dans les batailles, à la douleur de cacher le signe de l'honneur qui couvre leur poitrine, et de tendre la main qui leur restait pour demander à la pitié des passans l'obole de Bélisaire! Comme on fut étonné d'entendre un soldat discuter avec la même supériorité les budgets du clergé, de l'intérieur, de la justice et du ministère des affaires étrangères! Quelles études constitutionnelles annonçaient la force et la clarté de ses éloquentes plaidoyers en faveur de la charte et des principes libéraux! Le nouveau député n'était encore qu'à son début en 1820, cependant, par quel sentiment profond d'une situation presque accablante pour un parti injustement accusé, par quel heureux mélange de raison et de courage, n'imposait-il pas à une assemblée ardente et pleine de passions qui voulait exploiter à son profit un événement terrible! On reconnut en lui dans cette circonstance quelque chose de l'art de Mirabeau, gouvernant sa parole, et maître de lui-même parce qu'il s'était bien préparé aux périls du combat.

On a cru que le général Foy ne faisait que réciter de mémoire ses discours; telle n'est pas la vérité. Après avoir long-temps réfléchi sur un sujet, après en avoir établi ensuite les divisions qu'il traçait sur le papier, il dictait ses harangues en se promenant, et ne les revoyait plus. Plein de son sujet, fort de sa disposition, il montait à la tribune, dit-il lui-même, et n'étant pas persécuté par le souvenir des mots, parce qu'il ne les savait pas, mais retrouvant les traits heureux, il produisait, grâce au mouvement que la parole communique à la pensée, des images et des idées sur lesquelles il était bien loin de compter, au moment de sa méditation première, et qui se mêlaient aux heureuses inspirations du moment. — A CONTINUER.

## MORALE.

IGNORANCE, MISÈRE, FOLIE.

Le développement des facultés intellectuelles de l'homme dépend essentiellement du genre d'instruction auquel il s'abandonne. L'éducation est pour l'esprit ce que la gymnastique est pour le corps. S'il importe donc aux gouvernements d'avoir une belle génération d'hommes, tout autant que d'améliorer les races des animaux domestiques il leur importe bien plus encore d'étendre la civilisation progressive, puisque c'est sur elle que repose le bonheur réel.

Il est incontestable que l'ignorance et l'abrutissement sont les causes prédisposantes de la folie et des crimes. Toutes les fois que les capacités ne sont pas en rapport avec les souffrances mornes qui les frappent, il y a disgregation d'idées, actes illicites, & dès-lors, absence totale du libre arbitre.

Ce raisonnement est fondé sur les faits observés dans les hospices de Bedlam et de Charenton.

Au nombre des causes de la folie et des crimes il faut ranger la misère et sa compagne inséparable, l'ignorance absolue: or, on a jamais vu l'intelligence et la misère assiéger une même population. Ces conséquences sont si vraies, qu'il est rare de rencontrer un pauvre aux Etats-Unis d'Amérique et d'y voir commettre un crime. Aussi la folie y est-elle dans une très petite proportion. — En 1812, la France avait 30,000 mendiants sur 43,000,000 d'habitans. La même année, en Angleterre, plus du tiers de la population était à la charge de la paroisse, cette différence énorme s'est retrouvée dans le nombre des fous et dans celui des affaires criminelles.

La misère et l'ignorance mènent à la folie, et réunies, elles conduisent un crime; telle sont les enchainemens qui existent entre ces quatre conditions, dont la première mène communément aux trois autres. Le crime est le produit incontestable de la folie. Toutes les fois que, par une cause quelconque, l'homme ne voit que son véritable intérêt est de ne s'écarter jamais de la ligne de l'honneur et de la probité il y a aberration complète du jugement absente ou paralysée du libre arbitre; et s'il agit en vertu de cette aberration, il y a folie.

Tous les relevés statistiques nous autorisent à conclure que l'alliance des lumières et de l'industrie est très favorable à l'extinction de la folie, et par conséquent à l'expiration des crimes, au développement intellectuel des populations, tandis que partout l'immoralité augmente avec l'ignorance et la misère, ainsi que le prouvent les tableaux de statistique criminelle, publiés en France et en Angleterre.

## POLICE CORRECTIONNELLE.

Une femme jeune encore vient s'asseoir triste et immobile sur le banc de la 6<sup>ème</sup> chambre, prévenue de Vagabondage. A ses traits amaigris par la souffrance, à ses grands yeux noirs ternes et baissés, à ses joues pâlies par la misère, on voit que cette malheureuse, qui compte à peine trente ans, a été belle, que la faim et l'infortune ont imprimé sur tous ces traits une veillesse anticipée. Les sales guenilles qui la couvrent à peine, l'ont laissée depuis le matin exposée à la rigueur du froid: sa langue semble glacée dans sa bouche elle murmure plutôt qu'elle n'articule des réponses presque intelligibles. L'instruction apprend qu'elle a été arrêtée sur la voie publique au milieu de la nuit. La pauvre fille fait entendre que n'ayant pas pu payer son logeur, celui-ci l'a mise impitoyablement à la porte. Elle indique que sa sœur, présente à l'audience, pourra la réclamer. Celle-ci avance avec empressement. — Ma pauvre sœur, dit-elle, ma pauvre sœur, je la réclame! — Angélique Simon est bien malheureuse. M. le président. Elle a perdu la raison. J'ignorais ce qu'elle était devenue. Je la réclame. Eh quoi! ajouta-t-elle en se tournant vers la prévenue, n'as-tu donc pu m'écrire?

Angélique:—J'oublie les noms et les adresses. J'oublie tout; maintenant—Emmène-moi!

La Sœur:—Dans quel état es-tu réduite, pauvre malheureuse!... Ah! que tu dois avoir froid!

En disant ces paroles le témoin ôte son manteau de drap et le jette sur les misérables haillons de sa sœur, elle l'entoure, l'en enveloppe, fait ses efforts pour la réchauffer dans ses bras; et tout l'auditoire applaudit.

—Je ne veux pas de ton manteau, dit la prévenue, on me le volerait la bas. La bas, elles m'ont tout pris, vois-tu. Je n'en veux pas. Je n'ai plus froid. J'y suis habituée.—J'aime mieux m'en aller... Emmène-moi."

Le Tribunal renvoie Angélique Simon des fins de la plainte, et M. l'Avocat du Roi prend les mesures pour qu'elle soit mise tout de suite en liberté et remise sur le champ à sa sœur. Un murmure flatteur d'approbation reconduit la bonne sœur jusqu'à la porte.

—Pour demoiselle Modeste-Armandine Gribouilleau, contre demoiselle-Loidiska Groscloux."

A cette appel de l'huissier, deux jeunes personnes s'élancent dans le prétoire, et viennent se placer à la barre en se mesurant des yeux: avant d'être interrogées, toutes deux se hâtent de prendre la parole: mais sur l'invitation de M. le Président, Mlle. Groscloux se place au banc des prévenus, et Mlle Gribouilleau, qui jouit déjà du dépit de son adversaire, se redresse fièrement à la barre des plaignans.

Mlle. Gribouilleau:—Messieurs, je suis artiste dramatique. . . .

Mlle. Groscloux:—Ah ben oui! donc figurante chez Bobineau.

Mlle. Gribouilleau:—Et Mademoiselle qui n'est qu'une mauvaises mœurs. . . .

Mlle. Groscloux:—Ah! c'te tête!

Mlle. Gribouilleau:—M'a insulté, agonisée et abimée de coups.

Mlle. Groscloux:—En v'la une sévère!

M. le président est obligé d'interposer son autorité pour mettre un terme aux interruptions de la prévenue, qui ne cesse de sourire et de lever les épaules pendant l'exposé de la plainte. "Oui, messieurs, s'écrie la plaignante, figurez-vous que Mademoiselle, sous prétexte de me régaler d'un verre de Cassis chez le liquoriste, dont je n'en use pas, et que par égard m'a renversée et trébuchée de coup de pied dans le dos et les jambes; ensuite elle a jeté dans la boue mon chapeau qui était tout neuf.

Mlle. Groscloux:—Cui, tout neuf comme Mademoiselle.

Mlle. Gribouilleau:—Elle m'a déchiré mon manchon.

Mlle. Groscloux:—Ah! son manchon. . . . c'est le vieux bonnet à poil de son amant, qui est tambour dans les Voligeurs.

La plaignante conclut à 200 francs de dommages-intérêts,

Mlle. Groscloux:—Je veux parler maintenant. Eh bien, voilà la chose. Mademoiselle, qui n'est qu'une effrontée, s'était permis des propos sur mon amant; et récidivait comme un vraie rien de tout qu'elle est. Pour lors, je la rencontre et je lui dis qu'entre femmes on ne badine pas sur ces choses-là, et qu'il faut nous battre; elle me dit que oui; alors nous allons dans une rue près du canal et alors, dam! on a joué des pieds et des mains, comme ça se fait entre hommes à coups de pistolet: J'en ai reçu, j'en ai donné; chacun pour soi, je ne réclame rien et suis contente. J'ai eu aussi moi, une robe toute confondue de bouc—Je demande qu'on me mette dos à dos.

Plusieurs témoins viennent déclarer qu'en effet ces deux dames avaient manifesté l'intention de violer leur querelle dans une partie d'honneur à coups de poings; l'un d'eux déclare même que c'était bien amusant de les voir travailler.

Le tribunal, faisant droit aux conclusions de Mlle. Groscloux, met les parties "dos à dos.

Ces deux demoiselles se retirent en se lançant un regard furieux.—GAZ. DES TRIBUNAUX.

M. le chevalier Descriviaux, gérant d'un petit journal légitimiste, qui s'appelait le BRIDOISON, et qui, depuis quelques mois, abjurant la satire des folies du siècle, à quitte son ton plaisant pour les graves intérêts de la politique, et s'est pompeusement intitulé "la France," comparaisait aujourd'hui devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Moreau. Le délit imputé au prévenu était une offense envers le Roi, et résultait, suivant le ministère public, d'un article inséré dans le BRIDOISON du deux Octobre. Dans cet article, qui a pour titres; "PROJET DE COTONNE EN COMMEMORATION DE LA REVOLUTION DE JUILLET," temps qui court, le projet d'élever un monument en mémoire des trois journées est ridicule et opposé au système du gouvernement. "Une colonne de juillet en 1834, continue-t-il, voilà ce qui s'appelle de la moutarde après dîner. Qu'y mettraient ils sur cette colonne? des tambours, des mousquets, drapeaux tricolores? La prise du Louvre et de l'Hotel programme, des héros de Juillet.—Lafayette en cheveux blancs, et le soldat du drapeaux tricolore buvant du coco et distribuant des poignées de maintient un peuple se battant comme un fou. Ce n'est pas possible, car l'épé des sergens de ville a crevé ces tambours, car on a mis le scellé sur ces mousquets, et la Parisienne n'offre plus que cette parodie:

"Soldat du drapeau tricolore.  
"D'orleans, toi qui l'as Croté!...&c."